



Attestation de Label Spécialiste

n° 06202331-AC399919

Valide jusqu'au 31 janvier 2025

Délivrée par l'Association Française
des Petsitters Professionnels

Cette attestation est délivrée à :

Prénom : Marion

Nom : CABANDE

Entreprise : Matou' et Toutou'lousains

Domiciliée : 75 rue d'andorre, 31120 Pinsaguel

Par :

France Petsitters

Association Française de Petsitters Professionnels

67 Avenue Gabriel Péri, 92260 Fontenay-aux-Roses

RNA W543015039

Après avoir examiné les documents suivants :

- copie de l'ACACED (ou équivalent)
- copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle
- copie de l'extrait RNE, K-bis (ou équivalent) de l'entreprise
- ainsi que tous les documents attestant des formations requises.

Fait à Fontenay-aux-Roses,
le 10 décembre 2024

Le Président de l'association
Remi FOREST

L'article L214-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime rend obligatoire des connaissances minimum, pour exercer des activités liées aux animaux d'espèces domestiques suivantes :

- Gestion d'une fourrière ou d'un refuge
- Exercice à titre commercial de vente d'animaux domestiques
- Élevage, éducation et dressage
- Transit ou garde d'animaux domestiques
- Présentation au public de chiens et de chats

Depuis 2006, l'Attestation de Connaissances pour les Animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED) – chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie (NAC) - ou équivalent, est obligatoire pour exercer ces professions et garantir l'évaluation et la formation des candidats.